

**Délibération
du Conseil de Communauté**

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil de Communauté**

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 58
Membres absents : 20
Procurations : 14

Séance du 21 septembre 2022
L'an deux-mille-vingt-deux, le mercredi 21 du
mois de septembre, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M ; Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 15/09/2022
Date de transmission : 28/09/2022
Date de mise en ligne : 28/09/2022

Présents :

Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GANGLOFF Karin, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, Mme HELGEN Sandrine, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KERN Gérard, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, M. LATSCHA Gaston, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, Mme STIERLIN Christelle, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRICH Vincent, Mme TRENDEL Isabelle, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, M. ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, Mme ZINGLE Mireille, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. ADRIAN Daniel, M. BAUMLIN Christian (pouvoir à M. Pascal TURRI), M. BERNASCONE Gilbert, Mme CAILLEAUX Hélène, M. ECKES Raymond (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. FERON Jules, (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), M. GABRIEL Guillaume (pouvoir à M. GINDER Philippe), M. GASSER Lucien (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), M. KAHRIC Franck (pouvoir à M. GISSY Bertrand), Mme LEFEBVRE Martine, M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, M. OTMANE Rémy, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. FUCHS Gilbert), Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna (pouvoir à Mme TRENDEL Isabelle), Mme ROSSE Christiane (pouvoir à M. JUCHS Bernard), M. ROUDAIRE Joël (pouvoir à Mme BACH Céline), M. SCHACHER Francis (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), M. SCHOTT Jean-Louis, M. STRIBY Patrick (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. TSCHAMBER Yves (pouvoir à M. PFENDLER Pierre),

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

12^{ème} QUESTION

Ressources Humaines : Modification du tableau des effectifs (DELIBERATION n°2022-152)

Afin de tenir compte de l'évolution des qualifications, des emplois et des missions exercées par les services, et notamment suite à des réussites aux concours ou examens ainsi qu'au remplacement d'agents ayant quitté la collectivité, il est demandé au Conseil de Communauté d'approuver les modifications du tableau des effectifs suivantes :

Avec effet au 1^{er} octobre 2022 :

1. Pour le fonctionnement de la médiathèque intercommunale :

- Suppression d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine à temps non complet (17,5/35èmes).

2. Pour le fonctionnement de la direction du développement numérique et de l'informatique :

- Création d'un poste d'ingénieur principal à temps complet ;
- Création d'un poste de référent informatique à temps complet.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire titulaire du grade d'ingénieur territorial.

Toutefois, compte tenu de la nature de la mission, l'emploi pourra être occupé par un agent contractuel de catégorie A justifiant d'une expérience concluante dans le domaine et d'une formation adaptée. Cet emploi sera alors pourvu pour une durée déterminée de trois ans, renouvelable par reconduction expresse, conformément à l'article L332-8 du code général de la fonction publique autorisant le recrutement d'agents contractuels de catégorie A lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifie et sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

La rémunération sera fixée par référence à l'échelle indiciaire des ingénieurs territoriaux, comprise entre les indices bruts 444 et 821.

3. Pour le fonctionnement de la direction des sports :

- Création d'un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
- Création d'un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- Suppression de deux postes d'éducateur territorial des activités physiques et sportives à temps complet.

Avec effet au 1^{er} novembre 2022 :

4. Pour le fonctionnement de la direction de l'assainissement et de l'eau :

- Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet.

5. Pour le fonctionnement de la direction des déchets ménagers :

- Création d'un poste d'ingénieur territorial principal à temps complet ;
- Suppression d'un poste d'ingénieur territorial à temps complet.

6. Pour le fonctionnement de la direction de l'administration générale :

- Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet.

Les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges sociales correspondant aux emplois et aux grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice 2022 au chapitre 012 et aux articles prévus à cet effet.

Par conséquent, avec l'accord du Bureau, il est demandé au Conseil de Communauté :

- d'approuver les modifications susmentionnées du tableau des effectifs.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis le 27 septembre 2022

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

